

Compte rendu de séance

Séance du 18 Mars 2022

L' an 2022 et le 18 Mars à 17 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de TROTIN Monique Maire

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à Mme MOREAU Evelyne, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à Mme GOURIOU Véronique, M. GHYAMPHY Koffi à Mme SINNAEVE Emilie, M. GALLIEN Bruno à Mme BINARD Lydie

Excusé(s) : Mme GAGNARD Sylvie, Mme HERMENAULT Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 14/03/2022

Date d'affichage : 14/03/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Décisions du Maire

Objet(s) des délibérations

- Approbation Budget Primitif - COMMUNE - Année 2022 - 2022/036
- Approbation Budget Primitif - CAMPING - Année 2022 - 2022/037
- Approbation Budget Primitif - Service de l'ASSAINISSEMENT - Année 2022 - 2022/038
- Approbation Budget Primitif - Lotissement " La Croix Caseau " - Année 2022 - 2022/039
- Partenaires - Sponsors - Saison culturelle - Espace de Loisirs - Saison 2022 - 2022/040
- Sécurisation du Carrefour La Croix Caseau avec cheminement piétonnier - Subvention Département - 2022/041
- Subventions - Année 2022 - 2022/042
- Proposition d'achat - Terrain YD n° 90 - sis " La Croix Caseau " - 2022/043

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de séance de la séance du 4 Mars 2022 est adopté à l'unanimité

Décisions du Maire

Décision n° 2022-D003 du 07/03/2022 - Remise en peinture des salles de restaurant - Immeuble 21 place de l'Eglise - SARL DAVID RENOUE - montant total 5 162.09€ ht soit 6 194.51€ ttc.

Décision n°2022-D005 du 08/03/2022 - Acquisition et pose de jeux - Espace de Loisirs - SAS SITE EQUIPE - montant total 38 097€ ht soit 45 716.40€ ttc

Approbation Budget Primitif - COMMUNE - Année 2022

réf : 2022/036

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022 de la COMMUNE, comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	299 130.00€
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	620 200.00€
Chapitre 014 – Atténuations de produits	110 011.43€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	124 070.00€
Chapitre 66 - Charges financières	11 670.00€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 000.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	709 175.98€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 942.89 €

Total **1 879 200.30€**

Recettes

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	522 252.30€
Chapitre 013 – Atténuation de charges	51 400.00€
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	167 300.00€
Chapitre 73 – Impôts et taxes	400 492.00€
Chapitre 74 – Dotations, participations	406 106.00€
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	326 000.00€
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	5 650.00€

Total **1 879 200.30€**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	112 500.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	254 000.00€
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (hors opérations) Opérations d'équipements	3 000.00€ 606 000.00€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	58 500.00€

Reste à réaliser 2021 18 184.28€
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté 134 579.95€

Total **1 186 764.23€**

Recettes

Chapitre 13 – Subvention d'investissement	149 400.00€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	133 187.13€
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	40 00.00€
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	136 465.53€
Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus	300.00€
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	709 175.98€

Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	1 942.89€
Reste à réaliser 2021	16 292.70€
Total	1 186 764.23€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Budget Primitif - CAMPING - Année 2022
réf : 2022/037

près présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022 du CAMPING, comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	66 500.00€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 100.00€
Chapitre 66 - Charges financières	153.09€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	6 100.00€
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	5 000.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	146 618.06€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	45 118.39€
Total	272 589.54€

Recettes

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	217 306.27€
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	46 000.00€
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	100.00€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 183.27€

Total **272 589.54€**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	155 569.44€
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (hors opérations)	110 360.68€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	8 283.15€
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section	9 183.27€

Total **295 396.54€**

Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	146 618.06€
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	45 118.39€
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	8 001.99€

Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté 95 658.10€

Total **295 396.54€**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Budget Primitif - Service de l'ASSAINISSEMENT - Année 2022
réf : 2022/038

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022 du Service de l'ASSAINISSEMENT, comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	32 800.00€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	48 388.16€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 048.55€
Total	96 236.71€

Recettes

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	76 793.21€
Chapitre 70 – Ventes produits fabriqués, prestations	18 000.00€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	843.50€

Total **96 236.71€**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	45 000.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	40 000.00€
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	500 000.00€
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections	843.50€

Total **585 843.50€**

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement	150 000.00€
Chapitre 16 - Emprunt et dettes assimilées	294 128.82€
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	48 388.16€
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	13 048.55€
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	80 277.97€

Total **585 843.50€**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Budget Primitif - Lotissement " La Croix Caseau " - Année 2022
réf : 2022/039

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022 du LOTISSEMENT « La Croix Caseau » comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	217 049.36€
Total	217 049.36€

Recettes

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

217 049.36€

Total

217 049.36€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Partenaires - Sponsors - Saison culturelle - Espace de Loisirs - Saison 2022
réf : 2022/040

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu le dossier de recherche de partenaires pour la saison culturelle 2022 sur l'espace de loisirs communiqué à chaque conseiller municipal lors de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2022,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la Commune souhaite développer ses animations culturelles pendant la saison touristique 2022 sur son espace de loisirs du Lac des Varennes,

Considérant la nécessité de rechercher des financements pour financer les actions culturelles de la saison 2022,

Considérant la nécessité de faire appel à des partenaires, sponsors pour la saison culturelle 2022,

Considérant que la Commune apportera aux partenaires des banderoles publicitaires installées sur le site, le placement sur les flyers d'événements, les publications sur le site internet et réseaux sociaux, la réduction sur les entrées du site pour les salariés de l'entreprise et l'exclusivité par rapport à leur domaine d'activités

Considérant que les partenaires pourront apporter à la Commune pour la période du mois de mai au mois d'octobre 2022 :

- 1 500 € pour une banderole de 4 m x 1 m
- 1 000 € pour une banderole de 3 m x 1 m
- 500 € pour une banderole de 2 m x 1 m
- ou projet de partenariat "publicité de l'entreprise"

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le principe d'un partenariat sous forme de sponsoring pour la saison culturelle 2022 de l'espace de loisirs comme défini ci-dessus ;

- d'accepter le tarif proposé ci-dessus pour les différentes banderoles ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions de partenariat avec les sociétés partenaires, au fur et à mesure de la finalisation des partenariats et tout document annexe se rapportant à cette affaire

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Subventions - Année 2022
réf : 2022/041

Vu le Code de Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu les associations ayant présentées une demande avec leur bilan,

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ALLOUER** les subventions suivantes aux différentes associations, coopérative scolaire au titre de l'exercice 2022 :

Associations	Vote subvention 2022
Centre Social " Carna'Val du Loir "	150.00€
Gymnastique volontaire	150.00€
Amicale des Chasseurs et Petits Gibiers	100.00 €
Pour la création artistique des enfants (ACADE)	500.00€
Club de l'Age d'or	150.00 €
Association Harmonie de Marçon	900.00 €
Association APE Les Ecoliers de la Dème	1 000.00€
Marçon Hier et Aujourd'hui	500.00 €
Unacita canton de la Chartre sur le Loir	100.00 €
La Clef aux Champs	200.00 €
Don du sang bénévole ' Val de loir "	100.00€
Association " Les amis du barrage de Coëmont "	50.00€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Sécurisation du Carrefour La Croix Caseau avec cheminement piétonnier - subvention du Département

Ce dossier est reporté à une autre séance, le dossier n'ayant pas été examiné par le Département.

Proposition d'achat - Terrain YD n° 90 - sis " La Croix Caseau "

Mme le Maire expose qu'une personne serait intéressée par l'acquisition de la parcelle cadastrée YD n° 90 et sise à "La Croix Caseau", appartenant à la Commune, en vue de construire une maison individuelle et éventuellement y installer son activité professionnelle de multi accueil. La parcelle d'une superficie de 1 289 m² est située en zone Uc du règlement du PLUi.

Au vu du nombre important de familles à la recherche d'un mode de garde de leurs enfants sur la Commune et du manque d'assistances maternelles, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur la vente dudit terrain au prix symbolique de 15 €. La vente se fera uniquement à la condition de construire un bâtiment destiné à un multi-accueil.

Complément de compte-rendu :

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président, informe de l'état d'avancement des travaux suivants :

- Club de voile :
 - * travaux de bardage en cours
 - * travaux de menuiserie courant de semaine du 21 mars.
 - L'ensemble des travaux devraient être terminés le 26 mars.
- Restaurant le Boeuf :
 - * Travaux de peinture intérieure en cours
 - * Travaux d'électricité terminés.

Commission Tourisme, Communication

M. Bruno GODREAU, Vice-Président, fait le point sur la cantine Le Corbusier :

- * recherche d'un architecte pour faire le diagnostic sanitaire
- * subvention à hauteur de 40 %

Centre Communal d'Action Sociale

Mme Evelyne MOREAU, Vice-Présidente, donne le résumé de la réunion du CCAS du 18 mars 2022 :

- Finances (vote compte de gestion 2021, compte administratif 2021 et budget 2022)
- Colis du 1er Mai avec des gâteaux
- Repas personnes âgées le vendredi 16 septembre 2022

Commission Ecoquartier

A la demande de M. CHARDRON absent, Mme Emilie SINNAEVE présente les grandes lignes de l'évolution du projet écoquartier :

- réunion des partenaires a eu lieu le 16 mars 2022 : l'ensemble est très satisfaisant
- Nécessité de fixer une réunion avec les Conseillers Municipaux pour restitution de l'ensemble des propositions
- Les urgences :
 - * Choix d'un maître d'oeuvre pour réaliser une étude financière et un programme détaillé
 - * Fixer un calendrier
 - * Nouvelle communication pour les habitants (article de presse - conférence de presse - exposition dans le hall de la Mairie lors des élections présidentielles)
 - * Nécessité d'une réunion avec le PETR, l'ARS, Sarthe Habitat, Gérontopole pour affiner le projet et leur apport d'accompagnement et pour la question de la labellisation Ecoquartier.

Commission Scolaire et Périscolaire

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente, communique les informations suivantes :

- Conseil d'Ecole le 22 mars 2022 à 18 heures (répartition des effectifs)
- Le 2 avril 2022 : "Faites des bébés"
- Organisation de la journée du 10 mai 2022, cérémonie en commémoration de l'esclave affranchi Antoine ROTTIER BELAIR. Une plaque commémorative sera déposée à cette occasion. Le lieu sera déterminé au prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Yves RICHARD a signé l'acte relatif à l'achat du bien sis " Le Grand Brueil" le 18 mars 2022.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le vendredi 8 avril 2022 à 20 h 30.

Séance levée à: 19:40

En mairie, le 05/04/2022
Le Maire
Monique TROTIN

Mme TROTIN Monique,

M. RICHARD Jean-Yves,

Mme SINNAEVE Emilie,

M. GODREAU Bruno,

Mme MOREAU Evelyne,

M. DE MALHERBE Raymond,

Mme BINARD Lydie,

Mme GOURIOU Véronique